



REGLEMENT- ROCK AND TRAIL 2021

REGLES GENERALES

Modifications du 24 août 2021 – en rouge (article 9)

Article n°1. Introduction

L'événement Rock and Trail est composé d' :

- Une épreuve trail caritative non chronométrée de 7 kilomètres (randonnée ouverte à tous) – départ le samedi 4 septembre à 10h00
- Une épreuve à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuelle ou par équipe (2/4/6) sur une boucle de 7 kilomètres – du samedi 4 septembre à 13h00 jusqu'au dimanche 5 septembre à 13h00.

Article n°2. Règlements des Fédérations

Rock and Trail est soumis au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement correspondant à son épreuve. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article n°3. Assurance

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celles des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article n°4. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le

monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article n°5. Inscriptions

Les inscriptions pour le trail à élimination (en solo ou en équipe) sont ouvertes à toutes personnes majeures ou devenant majeure l'année de la compétition, c'est-à-dire ouvertes à toutes personnes nées avant le 31 décembre 2003.

Les inscriptions pour le trail caritatif de 7 kilomètres sont ouvertes à tous. Toute personne âgée de moins de 14 ans doit obligatoirement être accompagnée d'un représentant légal.

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition :

RNT2021 - TARIFS TTC

JOUR	EPREUVES	CAT.	HORAIRES	TARIFS
Samedi 4/09/21	Trail à élimination - 24h	Solo	13:15	70,00 €
Samedi 4/09/21	Trail à élimination - 24h	Duo	13:10	120,00 €
Samedi 4/09/21	Trail à élimination - 24h	Equipes de 4	13:05	200,00 €
Samedi 4/09/21	Trail à élimination - 24h	Equipes de 6	13:00	240,00 €
Samedi 4/09/21	7km	Solo	10:00	12,00 €

L'inscription au trail caritatif de 7km est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour l'épreuve 24h Chrono, le concurrent doit impérativement fournir lors de son inscription en ligne soit :

1. Leurs numéros de licences FFA 2021 (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou de leur pass « J'aime Courir »
2. Pour les non-licenciés, fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique sportive en compétition** datant de moins d'un an.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue sans possibilité de remboursement. Ces justificatifs sont à télécharger sur la plateforme d'inscription du Rock and Trail.

Pour le trail caritatif de 7 kilomètres, Aucun certificat médical n'est demandé aux participants car ce trail n'est pas une compétition sportive et que, par conséquent, l'organisation ne demande pas de certificat médical.

Néanmoins, la manifestation nécessite un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort physique induit par la participation à la manifestation. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin.

Article n°6. Annulation de la participation

Toute inscription à l'événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'organisateur et causée par sa faute. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement.

Les annulations ne seront pas possibles via l'organisation.

Les participants ont cependant la possibilité de souscrire à une garantie annulation disponible sur le formulaire d'inscription. Elle ne peut être souscrite qu'au moment de l'inscription.

Est garantie le remboursement du dossard assuré suite à la demande de l'assuré et selon les principes définis ci-après. Le montant de la garantie annulation n'est pas remboursable.

Cette garantie annulation correspond à 10% du prix de vente TTC. Elle permet le remboursement de l'inscription jusqu'au mardi 7 septembre à 12h00. Passée cette date, le remboursement de l'inscription est impossible.

La demande de remboursement se fait par mail à contact@rockntrail.fr sur présentation d'un justificatif.

Sont couverts les cas suivants :

- Décès (de l'assuré.e ou de l'un de ses proches en filiation directe)
- Invalidité
- Blessures et raisons médicales (accident, maladie grave dont le COVID, grossesse, etc.)
- Déménagement / Mutation professionnelle

Toutes les autres options prises en ligne sont remboursables à l'exception de la garantie annulation et des dons aux associations.

Article n°7. Changement d'épreuve

Les changements d'épreuves et notamment de catégories seront possibles jusqu'au samedi 4 septembre 2021 à 11h00 sur demande du participant sous réserve de dossards disponibles dans l'épreuve demandée, aucun remboursement ne sera possible.

Article n°8. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant pour le trail caritatif de 7km :

- 1 dossard (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie)

L'organisation fournira à chaque participant ou à chaque équipe du 24h Chrono :

- un bracelet d'identification par participant (+ un bracelet pour l'accompagnant du participant solo)
- 1 puce par participant pour les solos et 1 puce par équipes pour les autres catégories (duos, équipe de 4 ou équipes de 6)
- 1 dossard par participant pour les solos et 1 dossard par équipe pour les autres catégories (duos, équipe de 4 ou équipes de 6)

- 1 bande réfléchissante par participant
- 1 bon par participant pour un repas
- 1 dotation à choisir sur le bulletin d'inscription
- 1 photo souvenir digitale de la course par participant

Pour les participants en solo du 24h Chrono, des points ITRA pourront être obtenus. Le nombre de points sera communiqué dès lors que le parcours sera examiné par l'ITRA.

Article n°9. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer personnellement par chaque participant, aux jour(s) et heures prévus à cet effet sur l'Evènement sur présentation de votre pièce d'identité **et d'un pass sanitaire valide selon la réglementation mise en place par le gouvernement :**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Les duos et les équipes sont dans l'obligation de venir retirer leurs packs coureurs ensemble.

Cependant, le dossard peut être retiré :

- ~~soit par le concurrent lui-même ;~~
- ~~soit par une personne de son choix la copie de sa pièce d'identité~~

Le dossard et les autres éléments d'identification devront être et demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Article n°10. Sécurité des épreuves

Tout participant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des participants, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Le numéro de téléphone des secouristes sera présent sur le dossard pour permettre à tous de donner l'alerte.

CONDITIONS SPECIFIQUES POUR L'EPREUVE 24H CHRONO

Article n°11. Les catégories

Le trail à élimination de Rock and Trail a différentes catégories :

- Solo
- Duo - En équipe de 2 participants
- En équipe de 4 participants
- En équipe de 6 participants

En fonction du nombre d'équipes participantes sur les catégories de 4 et de 6 personnes, l'organisation se réserve le droit de fusionner ces deux catégories si le nombre d'engagés ne permet pas d'avoir une cohérence sportive.

Il sera possible d'accueillir 640 participants maximum - toutes catégories confondues – répartis comme suit :

- 150 pour la catégorie solo
- 150 pour la catégorie duo
- 160 pour la catégorie équipe de 4
- 180 pour la catégorie équipe de 6

Article n°12. Parcours

La boucle fait 7 km environ pour 140 mètres de dénivelé positif. Le parcours définitif sera publié en avril 2021 sur le site internet www.rockntrail.fr.

Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages dossards) à la discrétion de l'organisation.

Article n°13. Déroulement de l'épreuve

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tous les coureurs n'ayant pas franchi la ligne avant 60 minutes seront considérés comme abandons.

Les participants, de la catégorie équipe de 4 ou équipe de 6, seront quand même autorisés à terminer l'épreuve sans être classés. Leur puce sera remis à l'organisateur.

Pour la participation en solo et en duo

Si après 23h de course et 23 boucles, plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

Pour la participation en équipes de 4 ou 6 personnes

Les temps de chaque membre de l'équipe seront cumulés. C'est l'équipe dans sa catégorie qui aura le temps cumulé le plus faible qui sera déclarée vainqueur.

Un seul participant de l'équipe sera autorisé à prendre le départ à chaque tour.

Article n°14. Assistance

Pour la participation en solo

L'assistance en zone coureur est autorisée à partir du **7ème tour** (une seule personne par coureur identifiable à un bracelet fourni par l'organisation). Aucun pacer ne sera autorisé sur le parcours.

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Aucune assistance en zone coureur n'est autorisée. Aucun pacer ne sera autorisé sur le parcours, hormis le relayeur suivant.

Article n°15. Chronométrage

Pour la participation en solo

Chaque participant aura une puce de chronométrage.

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Chaque duo ou équipe aura une puce de chronométrage.

Le passage de la puce et du dossard, qui fera office de relais, devra se faire obligatoirement dans la zone coureur.

A noter : La puce de chronométrage permettra le suivi en direct des participants via le site internet de l'événement (www.rockntrail.fr).

Article n°16. Zone coureur & ravitaillements

La course comportera une zone coureur dans l'atelier de la Carrière ainsi qu'un ravitaillement sur le site du départ avec solide et liquide. Le détail des ravitaillements sera disponible sur le site internet de l'événement.

Des douches et des WC seront à disposition à proximité de la zone coureur pendant toute la durée de la course.

Emplacement :

Pour la participation en solo

Chaque participant aura sa place dans la zone coureur. L'emplacement sera matérialisé et sera composé d'une chaise et d'un bac numéroté.

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Chaque équipe aura sa place dans la zone coureur. L'emplacement sera matérialisé et sera composé de deux chaises et d'un bac numéroté.

Article n°17. Équipement et matériel obligatoire

Chaque participant devra porter sur lui tout au long de l'épreuve le matériel obligatoire suivant :

- Un sifflet
- Une lampe frontale (à partir de la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour)

À chaque boucle, une led rouge sera portée par le 1^{er} du classement de chaque catégorie.

Article n°18. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à un remboursement.

Article n°19. Abandons et exclusion

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'organisation peut exclure un participant ou une équipe de la compétition pour les motifs suivants :

- Manquements au règlement
- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Absence de matériel obligatoire la nuit
- Jet de détritux volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

Article n°20. Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur de la FFA.

Article n°21. Classements et Dotations

Seront récompensés :

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes confondus) de la catégorie solo
- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes confondus) de la catégorie duo
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie équipe de 4 personnes
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie équipe de 6 personnes

Un classement général des équipes sera disponible sur le site internet (www.rockntrail.fr) de l'événement à l'issue de la compétition.

La grille de prix remis pour les vainqueurs sera disponible sur le site internet de l'événement : www.rockntrail.fr.

A noter : le participant le plus rapide se verra remettre une récompense :

- Lors du 7^{ème} tour pour les catégories solo et duo
- Lors du 22^{ème} tour pour les catégories par équipe (de 4 ou de 6)

La grille de prix remis pour les vainqueurs sera disponible sur le site internet de l'événement : www.rockntrail.fr.

La remise des récompenses aura lieu le dimanche 5 septembre 2021 à 14h00.

Article n°22. Services inclus

Seront inclus à la participation au Rock and Trail :

- Accès à l'aire de camping : une aire de camping sera mise à disposition des concurrents. En fonction du nombre de participants, le nombre de tentes est déterminé par le tableau suivant :

	Tentes
SOLO	1
DUOS	1
EQUIPES DE 4	2
EQUIPES DE 6	3

- Accès aux toilettes
- Buvette sur place
- Concert gratuit le dimanche midi
- Le suivi live sur le site internet de l'événement (www.rockntrail.fr).

Article n°23. Contacts

Pour tout renseignement, contactez Coralie :

- www.rockntrail.fr
- contact@rockntrail.fr
- ou par téléphone au 02 31 53 94 17